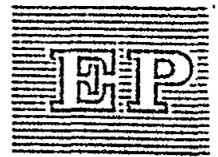




Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.104/2
20 août 1984

Original: FRANCAIS

Réunion sur les apports des programmes
méditerranéens bilatéraux et multilatéraux
aux objectifs du Plan d'action pour la
Méditerranée

Bruxelles, 23 - 26 octobre 1984

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Point 1 - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le représentant du Directeur exécutif du PNUE et par un représentant de la Commission des Communauté Européennes. L'ouverture aura lieu le mardi 23 octobre 1984 à 10.00 heures au Centre Borschette, 36, rue Froissart.

Point 2 - Règlement intérieur

Le Règlement intérieur des conférences et réunions des Parties contractantes s'applique mutatis mutandis.

Point 3 - Election du Bureau

La réunion devra élire son président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire a été distribué sous la cote UNEP/WG.104/1.

Point 5 - Organisation des travaux

Tous les débats se tiendront en plénière, dans les langues anglaise et française, avec interprétation simultanée. L'emploi du temps proposé figure en annexe au présent document.

Point 6 - Apports des programmes méditerranéens bilatéraux et multilatéraux aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée

Ce point de l'ordre du jour sera présenté par le secrétariat. La réunion sera saisie des documents suivants :

UNEP/WG.104/INF.4 : Réponses fournies par les Parties Contractantes et par les Organisations Internationales au questionnaire sur l'apport de leurs programmes aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée

UNEP/WG.104/INF.6 : La contribution des activités du PNUE aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée

Les participants et observateurs pourront faire des déclarations et fournir des précisions sur les documents ci-dessus.

La réunion sera invitée à prendre note des renseignements contenus dans ces documents.

Point 7 - Renforcement de la coopération dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée

- a) la coopération bilatérale
- b) appui aux projets : les fiches techniques
- c) participation des organisations volontaires

Le secrétariat présentera ce point de l'ordre du jour. La réunion sera saisie des documents suivants :

UNEP/WG.104/3 : Recommandations du secrétariat visant à renforcer la coopération dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée

UNEP/WG.104/4 : Fiches techniques de propositions de projets

UNEP/WG.104/INF.5 : Résolution du Bureau Européen de l'Environnement sur les problèmes de la Méditerranée (Athènes, 24 octobre 1983).

UNEP/WG.104/INF.7 : PNUE - Le mécanisme apparenté à un centre d'échange

La réunion sera invitée à examiner les propositions du secrétariat visant à renforcer la coopération dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.

Les représentants et observateurs qui seraient en mesure de le faire seront invités à manifester leur intérêt pour le financement de projets décrits dans les fiches techniques.

Point 8 - Questions diverses

Les participants pourront soulever d'autres questions relatives aux objectifs de la réunion.

Point 9 - Adoption du rapport

Un projet de rapport sera soumis à la réunion pour approbation

Point 10 - Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est prévue le vendredi 26 octobre 1984 à 13.00 heures.

Emploi du temps proposé

	matin	après-midi
mardi 23 octobre 1984	Point 1, 2, 3, 4, 5, 6	Point 6
mercredi 24 octobre	Point 7(a)	Point 7 (b)
jeudi 25 octobre	Point 7 (c), 8	-
vendredi 26 octobre	Point 9, 10	